

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par

M. Adam, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« appartenant à »

les mots :

« partie à l'accord sur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel